



CCAS du Haillan

Département de la Gironde

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 23 JUIN 2026

D2026_06_11 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Rapporteur : Claire RABIER

L'An Deux Mille Vingt Six, le mercredi 23 juin à 17h30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Claire RABIER, Vice-Président. Les convocations individuelles et ordres du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux membres du Conseil d'Administration, le 9 juin 2026.

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre d'administrateurs absents : 5

Date de la convocation : 9/06/2026

PRESENTS :

Madame Claire RABIER, Madame Geneviève LABAT, Madame Karine MORANGE, Madame Caroline TIQUET, Monsieur Maurice REALLE, Madame Régine BARTHELEMY

EXCUSES :

Monsieur Eric POUILLIAT, Monsieur Philippe ROUZE, Monsieur Guillaume LACOSTE, Madame Liliane BENOIST, Monsieur Michel MONTAGNON

Le Budget de l'exercice 2025 a été exécuté du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2025 pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Les écritures sur réalisations sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Service de Gestion Comptable qui fera l'objet d'un rapport spécial.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12 et suivants,

VU la délibération D2024_12_21 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 18 décembre 2024 approuvant le Budget primitif de l'exercice 2025 puis les décisions modificatives s'y rapportant,

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune du Haillan,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2025.

ARTICLE 2 : D'ARRÊTER les recettes et les dépenses de l'exercice 2025 en mouvements budgétaires aux montants suivants :

RECETTES REALISEES	Investissement :	0,00
	Fonctionnement :	396 793,57
	TOTAL	396 793,57
DEPENSES REALISEES	Investissement :	0,00
	Fonctionnement :	445 568,16
	TOTAL	445 568,16
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	002 Résultat reporté N-1	+ 88 811,21
	Fonctionnement : 001 Solde d'investissement N-1	+ 6 660,22

2

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application téléréfuge citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

--	--	--

D'où il résulte, après intégration des résultats de l'exercice 2024 :

- un excédent budgétaire de 40 633,45 euros pour la section de Fonctionnement,
- un excédent budgétaire de 6 660,22 euros pour la section d'Investissement,

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- ABSTENTIONS : 2
- POUR : 4

La délibération est adoptée à la majorité.

Fait au Haillan,
Le 23 juin 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Eric POUILLIAT

